



Le Medef-NC redoute un coup de frein sur l'investissement

Samuel Hnepeune, le président du Medef-NC, tire la sonnette d'alarme : « Les autorités ont plutôt bien géré la crise du Covid-19 (chômage partiel, accompagnement au PGE, aides provinciales...), en revanche il y a un souci sur lequel on doit se focaliser du côté de l'investissement ».

Si les difficultés de trésorerie de la plupart des entreprises ont pu être compensées à court terme par des facilités telles que des reports d'échéance ou l'octroi de prêts garantis par l'Etat (PGE), en revanche aucune mesure n'a été prise pour encourager les entreprises à maintenir leur niveau d'investissement.

L'investissement, une nécessité pour les entreprises

« Or l'investissement n'est pas un luxe, mais une nécessité. L'investissement, ce sont les emplois et l'économie de demain », précise Guillaume Benoît, président de la commission économie et fiscalité. Et l'organisation patronale d'appeler l'ensemble de l'écosystème participant au financement des investissements productifs des entreprises calédoniennes (banques, organismes de participation en fonds propres, gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et services de l'Etat) à faire preuve en cette période de crise d'assouplissement et de réactivité dans le traitement des

dossiers. Mimsy La Selve, 1^{ère} vice-présidente du Medef et gérante de Stock Import, interpelle notamment les autorités sur le PGE, qu'il faudra rembourser dans 8 mois « A ce jour, on ne sait pas dans quelles conditions s'opèrera le remboursement : ni à quel taux ni sur quelle durée ». La première organisation patronale suggère à ce titre de faciliter la transformation des PGE en prêts à long terme, à des conditions avantageuses pour les entreprises. Un point qui sera arbitré à l'échelle nationale.

Rassurer les investisseurs fiscaux

Le Medef-NC redoute également les effets de la crise sur la recherche d'investisseurs fiscaux. De fait, comment rassurer ces derniers sur la bonne fin d'un projet et sur les risques de remise en cause de l'avantage fiscal lorsque le projet est soumis à des contraintes d'exploitation devenues trop strictes en temps de crise dans le cadre des agréments de défiscalisation délivrés ? Yves Dorner, coordonnateur de la Fédération

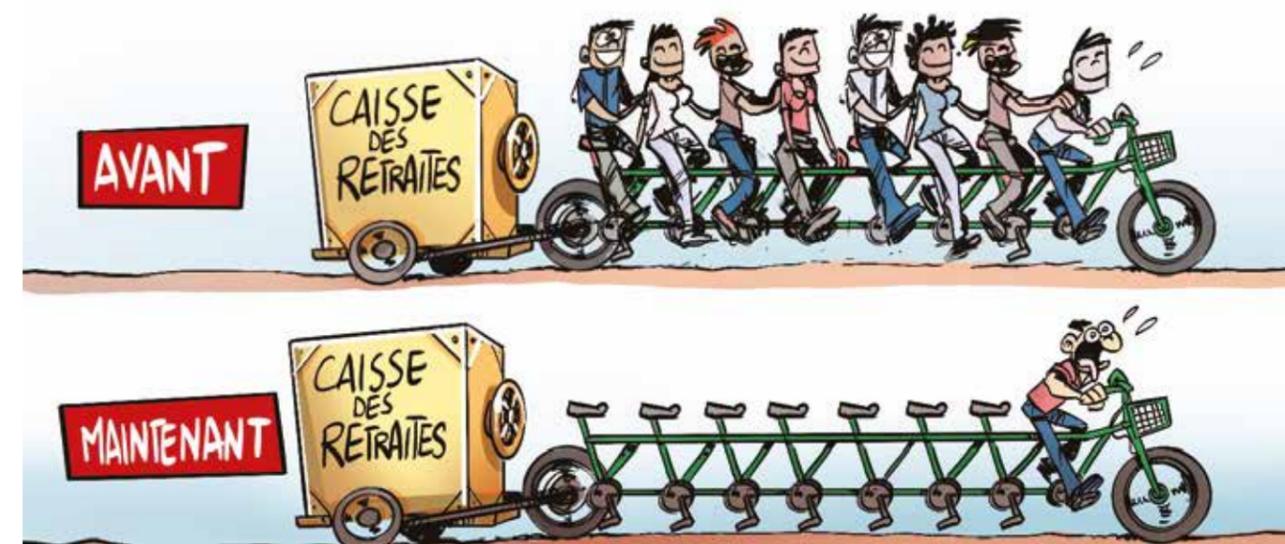
des entreprises d'outre-mer (FEDOM) pour le Pacifique, enjoint les administrations locales et métropolitaines à faire preuve de « bienveillance et de compréhension » et à surseoir au moins temporairement à la remise en cause de l'avantage fiscal octroyé, tant que certains critères objectifs tels que le ratio financier ou le ratio de performance du porteur de projet ne reviennent pas à des niveaux standards d'avant la crise. Enfin, face aux difficultés des entreprises à réaliser leurs programmes d'investissement dans les délais prévus et face au coup d'arrêt des déplacements professionnels, le Medef-NC suggère d'assouplir les mesures de quarantaine, notamment lorsque des techniciens spécialisés doivent rester sur le territoire plus de 30 jours, mais aussi de créer au sein du gouvernement calédonien une cellule de crise intervenant au cas par cas et qui puisse « déroger de manière légale aux contraintes administratives trop fortes en période de crise ». « La croissance du territoire est tirée depuis 20 ans par l'investissement. Il faut qu'on reprenne la main dessus », conclut Guillaume Benoît.

B.Z

Le déficit de la CLR se creuse

La Caisse Locale de Retraites (CLR) gère la retraite des fonctionnaires territoriaux et communaux de Nouvelle-Calédonie, soit la pension de 5 035 bénéficiaires pour 10 219 actifs cotisants (données 2018). L'établissement est au bord du gouffre financier, malgré la réforme engagée en 2014.

UNE CRISE DES RETRAITES CHEZ LES FONCTIONNAIRES POUR BIENTÔT ?



La Caisse locale de retraite s'achemine vers un déficit de 1,4 milliards de francs en 2020. À mi-année, elle accuse déjà une perte de 700 millions de francs. Et ce après des résultats déficitaires de 900 millions en 2019 et 800 millions en 2018. La raison à ce gouffre abyssal ? « Pas assez de cotisations pour trop de pensions à verser, analyse l'un des membres du conseil d'administration. Une douzaine d'études actuarielles ont été réalisées et toutes ont préconisé d'augmenter l'âge de départ à la retraite et d'instaurer davantage de pénalités pour éviter que les fonctionnaires partent trop tôt. Mais malgré cela, rien ne change. L'âge moyen de départ à la retraite est aujourd'hui de 57,3 ans », souligne-t-il.

Le Conseil d'Administration de la CLR a voté en 2018 de nouveaux taux d'abattement pour des départs anticipés avant 60 ans mais qui n'ont pas pour autant ralenti les départs puisqu'en 2018 un nouveau record du nombre de départ à la retraite a été enregistré avec près de 200 nouveaux retraités. Et le membre du conseil d'administration de prévenir : « si les nouveaux fonction-

naires ne sont pas autorisés à venir et si on ne remplace pas ceux qui partent à la retraite, la situation va empirer ». Comme l'expliquait en 2016 Thomas de Deckker, alors directeur de la CLR, dans nos colonnes : « L'objectif, c'est d'avoir au minimum un ratio de 2 actifs pour 1 retraité. Or ce ratio s'est dégradé rapidement. En 1986, on comptait 8 actifs pour 1 retraité (ce n'était alors pas difficile de financer les retraites !), en 2000 3 actifs pour 1 retraité, et aujourd'hui

(en 2016, ndlr) on est à 2,14. Résultat, en 10 ans, on a consommé 20 milliards de réserve. »

En 2018, le rapport annuel de la CLR indiquait : « Si le déficit de 2018 se poursuit à la même hauteur les années suivantes, le fonds de roulement serait épuisé au bout de 11,4 ans ». Des perspectives inquiétantes pour le régime qui risque de se retrouver en cessation de paiement dès 2030.

B.Z

Découvrez la nouvelle version du site
www.actu.nc



+ moderne
+ riche
+ pratique

Actu.nc
Vous informer sans rien cacher

Nouvelle-Calédonie: Le Medef-NC redoute un coup de frein sur l'investissement

5 août 2020 No Comment bassin-pacifique-Appli Economie Fil-info-appli



© Actu.nc

Samuel Hnepeune, le président du Medef-NC, tire la sonnette d'alarme : « Les autorités ont plutôt bien géré la crise du Covid-19 (chômage partiel, PGE, aides provinciales...), en revanche il y a un souci sur lequel on doit se focaliser du côté de l'investissement ». Un sujet de notre partenaire Actu.nc

Si les difficultés de trésorerie de la plupart des entreprises ont pu être compensées à court terme par des facilités telles que des reports d'échéance ou l'octroi de prêts garantis par l'Etat (PGE), en revanche aucune mesure n'a été prise pour encourager les entreprises à maintenir leur niveau d'investissement.

L'investissement, une nécessité pour les entreprises

« Or l'investissement n'est pas un luxe, mais une nécessité. L'investissement, ce sont les emplois et l'économie de demain », précise Guillaume Benoît, président de la commission économie et fiscalité. Et l'organisation patronale d'appeler l'ensemble de l'écosystème participant au financement des investissements productifs des entreprises calédoniennes (banques, organismes de participation en fonds propres, gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et services de l'Etat) à faire preuve en cette période de crise d'assouplissement et de réactivité dans le traitement des dossiers. Mimsy La Selve, 1ère vice-présidente du Medef et gérante de Stock Import, interpelle notamment les autorités sur le PGE, qu'il faudra rembourser dans 8 mois « A ce jour, on ne sait pas dans quelles conditions s'opèrera le remboursement : ni à quel taux ni sur quelle durée ». La première organisation patronale suggère à ce titre de faciliter la transformation des PGE en prêts à long terme, à des conditions avantageuses pour les entreprises. Un point qui sera arbitré à l'échelle nationale.

Rassurer les investisseurs fiscaux

Le Medef-NC redoute également les effets de la crise sur la recherche d'investisseurs fiscaux. De fait, comment rassurer ces derniers sur la bonne fin d'un projet et sur les risques de remise en cause de l'avantage fiscal lorsque le projet est soumis à des contraintes d'exploitation devenues trop strictes en temps de crise dans le cadre des agréments de défiscalisation délivrés ? Yves Dorner, coordonnateur de la Fédération des entreprises d'outre-mer (FEDOM) pour le Pacifique, enjoint les administrations locales et métropolitaines à faire preuve de « bienveillance et de compréhension » et à surseoir au moins temporairement à la remise en cause de l'avantage fiscal octroyé, tant que certains critères objectifs tels que ratio financier ou ratio de performance du porteur de projet ne reviennent pas à des niveaux standards d'avant la crise.

Enfin, face aux difficultés des entreprises à réaliser leurs programmes d'investissement dans les délais prévus et face au coup d'arrêt des déplacements professionnels, le Medef-Nc suggère d'assouplir les mesures de quarantaine, notamment lorsque des techniciens spécialisés doivent rester sur le territoire plus de 30 jours, mais aussi de créer au sein du gouvernement calédonien une cellule de crise intervenant au cas par cas et qui puisse « déroger de manière légale aux contraintes administratives trop fortes en période de crise ». « La croissance du territoire est tirée depuis 20 ans par l'investissement. Il faut qu'on reprenne la main dessus », conclut Guillaume Benoît.

CATÉGORIES : [bassin-pacifique-Appli](#), [Economie](#), [Fil-info-appli](#)

LE MEDEF DEMANDE PLUS DE SOUPLESSE AUX ADMINISTRATIONS



De gauche à droite, Yves Dorner, PDG de I2F, Samuel Hnepeune, président du Medef, Mimsy La Selve, première vice-présidence du Medef, et Guillaume Benoit, président de la commission économie-fiscalité au Medef, lors de la conférence de presse sur la crise du Covid19 et son impact sur les investissements. ©F. de J. / Rectiligne Dans la rubrique [Économie - Social](#) Nombre de vues **55** Mots clé [COVID19](#)

La Nouvelle-Calédonie est certes épargnée sur le plan sanitaire, mais la crise du Covid 19 a un impact évident sur la santé des entreprises et le Medef pointe les difficultés en matière d'investissement. Dans un contexte fragilisé, l'organisation patronale demande aux administrations de faire preuve de plus de souplesse.

Si le Medef reconnaît aux autorités calédoniennes leur rapidité à atténuer les premiers effets de la crise, notamment par les prêts garantis par l'État (PGE), le chômage partiel, le report des échéances bancaires et Cafat, l'organisation patronale s'inquiète de son impact sur les investissements des entreprises. Or, « *investir est une nécessité pour assurer l'avenir, créer des emplois et l'économie de demain* », insiste Guillaume Benoit, président de la commission économie-fiscalité au Medef.

ÉCHÉANCES

Mais comment investir alors que beaucoup de sociétés ont pris sur leurs fonds propres pendant la crise et que les bilans ne sont pas très attractifs pour investir et obtenir un prêt auprès des banques ? Et ce, alors que d'autres échéances arrivent, « *celles de la Cafat en septembre, les prêts garantis par l'État dans neuf mois* », poursuit Mimsy La Selve, première vice-présidence du Medef. L'organisation patronale propose ainsi de faciliter la transformation des prêts PGE en prêts à long terme à des conditions financières connues d'avance et avantageuses pour les entreprises. « *Nous avons besoin de visibilité sur la sortie de cette crise, et nous n'avons pas fini de la payer, constate Guillaume Benoit. Nous ne pouvons pas subir de dégradations supplémentaires.* »

DÉFISCALISATION

La crise du Covid19 a également des conséquences sur la recherche des investisseurs fiscaux. « *Il est compliqué de rassurer les investisseurs métropolitains sur la bonne fin d'un projet et sur les risques de remise en cause de l'avantage fiscal lorsque le projet est soumis à des contraintes d'exploitation trop strictes dans le cadre des agréments délivrés* », souligne Yves Dorner, PDG de I2F. L'exemple d'Aircalin est parlant. La compagnie aérienne a repoussé de trois ans la livraison de son quatrième avion. Celui du secteur de l'hôtellerie l'est tout autant. Lui qui connaît des difficultés à trouver des investisseurs métropolitains alors qu'il repose essentiellement sur un tourisme local.

Face à ces difficultés, le Medef enjoint les administrations métropolitaines et locales à assouplir les critères de remise en cause des aides fiscales durant cette période de crise. Il s'agit aussi de conforter les investisseurs fiscaux, grâce à ces assouplissements, qu'investir en défiscalisation n'implique pas un accroissement du risque de remise en cause de l'avantage fiscal.

« *La situation engendrée par la crise du Covid-19 appelle un choc de conscience de la part des administrations, organismes financiers et de l'ensemble des acteurs qui délivrent les accords et autorisations nécessaires à la réalisation des investissements productifs des entreprises* », insiste le Medef. Durant cette période particulière, les administrations ont un rôle sociétal fondamental à jouer. « *À situation exceptionnelle, il faut des mesures exceptionnelles* », conclut Samuel Hnepeune.

CELLULE SPÉCIALE

Autre impact qui concerne les fournisseurs des programmes d'investissements et leurs sous-traitants. Avec la crise, l'approvisionnement en matériel a connu une nette diminution, entraînant un problème de stock et les délais de réassort se sont allongés ou sont aléatoires. Les mesures sanitaires ont mis par ailleurs un frein aux déplacements professionnels. Or, la Nouvelle-Calédonie dépend du savoir-faire d'experts en dehors du territoire. « *Nous demandons d'assouplir les mesures de quarantaine y compris lorsque des techniciens spécialisés doivent rester plus de 30 jours, d'assouplir l'ensemble des délais administratifs contraignants*, précise Samuel Hnepeune, président du Medef. *Nous allons proposer au gouvernement de créer une cellule spéciale afin d'analyser les situations au cas par cas et d'avoir le pouvoir de déroger de manière légale aux contraintes administratives trop fortes.* »

Auteur



FREDERIQUE DE JODE

Le Medef-NC demande plus de souplesse

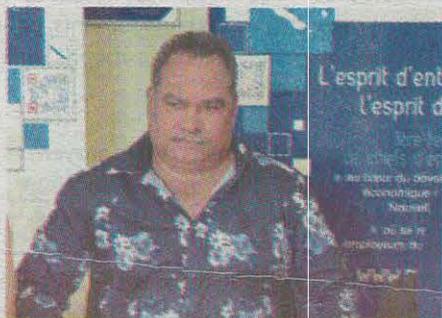
Le 31 juillet, le Medef-NC a tenu une conférence de presse afin d'alerter sur la situation des entreprises et plus précisément sur la question des investissements. Le mouvement patronal demande davantage de souplesse de la part des collectivités ainsi que des aménagements pour permettre de sauver des secteurs économiques en grande difficulté.

Après la Fédération du BTP, c'est au tour du Medef-NC de tirer la sonnette d'alarme sur la situation économique de certains secteurs d'activité. L'organisation patronale demande davantage de souplesse afin d'aider les entreprises à surmonter cette période de crise qui pourrait bien durer plus longtemps que prévu. Le récent confinement et autres mesures visant à éviter la propagation de l'épidémie de Covid-19 ne sont pas forcément encourageants. Le Medef-NC attire l'attention sur une problématique peu voire pas du tout prise en compte par les pouvoirs publics et qui n'est pourtant pas anecdotique.

Les patrons s'inquiètent pour ces entreprises qui maintiennent des investissements afin de préserver, voire développer leurs activités. C'est par exemple le cas de sociétés de transport comme Aircalin, qui était en plein renouvellement de sa flotte. Le Medef-NC fait ainsi la liste des difficultés auxquelles peuvent être confrontées ces entreprises comme la révision voire l'annulation des crédits par les banques alors que les études ont déjà été financées. Dans ce contexte un peu particulier, les banques peuvent également demander davantage de fonds propres afin de réduire leurs risques.

Une attention particulière à la défiscalisation

Face à ces constats, le mouvement patronal propose que des mesures soient prises :



Samuel Hnepeune, président du Medef-NC.

conditions d'intervention des sociétés de capital investissement ou de la BPI, plus favorable et plus rapide, transformation du prêt garanti par l'État en prêt à long terme à des conditions avantageuses pour les entreprises. Le Medef-NC préconise, enfin, que l'administration accélère le traitement des dossiers. De la même façon, le mouvement demande à ce que l'ensemble des partenaires, qu'il s'agisse des banques, des organismes de participation en fonds propres, du gouvernement ou des services de l'État, fassent preuve de souplesse et de réactivité.

Si certaines entreprises continuent d'investir, d'autres peinent désormais à trouver des investisseurs en défiscalisation, un levier économique pourtant essentiel. C'est le cas de l'aérien et plus généralement du secteur touristique à destination d'une clientèle internationale. Le Medef-NC souhaite que les critères de remise en cause soient assouplis temporairement, au moins le temps de la crise. L'idée est aussi de garantir le risque

pour ces investisseurs et de réaffirmer la stabilité du modèle économique à long terme. Un point qui pose question quant à l'avenir du tourisme. Si l'on peut penser que la situation retrouvera à terme une certaine normalité, de nombreux experts estiment que le tourisme sera amené à subir de profondes transformations dans les années à venir, en raison du Covid-19 ainsi que du réchauffement climatique.

L'organisation patronale encourage les responsables politiques à se pencher sur les difficultés rencontrées par les entreprises pour réaliser leurs programmes d'investissement dans les délais prévus. Les conséquences de la crise sanitaire sur le transport aérien et maritime ont considérablement limité les possibilités de déplacement des personnes, y compris les professionnels, et l'acheminement des marchandises. Le Medef-NC cite l'exemple de la société minière SMGM, qui a commandé des chalands pour transporter du minerai. Les délais de livraison ne pouvant être tenus, les répercussions sur la société risquent d'être importantes. Autre exemple, une plateforme spécialisée dans la logistique est actuellement en cours de réalisation et nécessite la venue d'experts pendant au moins 30 jours. À cette durée, il convient d'ajouter la quatorzaine. Si le gouvernement prend en charge les coûts de cette quarantaine, il n'en reste pas moins que les entreprises calédoniennes devront rémunérer ce personnel immobilisé, pour peu que les sociétés extérieures acceptent d'envoyer leurs spécialistes.

Des contraintes administratives qui pèsent

Là encore, le Medef réclame plus de souplesse sur les délais administratifs. C'est tout particulièrement le cas sur les mesures sanitaires concernant des techniciens spécialisés. Pour étudier ces situations au cas par cas, la fédération propose la création d'une cellule dédiée. Elle aurait le pouvoir de « déroger de manière légale aux contraintes administratives trop fortes durant la période de crise ». Un dernier point qui pourrait être difficile à mettre en œuvre. La question des quarantaines est particulièrement sensible. On l'a encore vu avec l'arrivée de 73 travailleurs chinois pour le démantèlement du *Kea Trader*. Alors qu'il n'a aucune possibilité de descendre à terre durant son séjour, l'équipage est tout de même soumis à une quatorzaine à l'hôtel.

Pour le Medef-NC, ces propositions visent non pas à donner un coup de pouce aux entreprises, mais tout bonnement à contribuer à leur survie et au maintien des emplois. Si l'on ne dispose pas encore de chiffres précis sur l'évolution du chômage, ces derniers ne devraient pas être bons et les conséquences ne seront pas anodines pour les finances publiques. Hausse des dépenses, baisses de recettes fiscales vont inéluctablement marquer 2020 qui sera, à coup sûr, une année particulièrement difficile. ■

ENTRETIEN AVEC **Samuel Hnepeune, président du Medef et patron d'Air Calédonie**

« Aircal n'a pas été associée au protocole d'accord, j'ai un souci avec la méthode »

Conciliation des deux tendances au sein du **Medef**, plan de réduction de la masse salariale au sein de la compagnie aérienne, gestion du conflit à l'aéroport de Lifou... Sur le bureau de Samuel Hnepeune, les dossiers chauds sont nombreux.

Les Nouvelles calédoniennes :
Vous êtes président du Medef depuis le mois de juin. Quelles sont les relations entre les membres du nouveau bureau ?

Je suis agréablement surpris dans le sens où l'on a vécu une campagne mouvementée, avec deux listes, ce qu'on voit rarement. Dans ces cas-là, les lendemains sont compliqués, il est généralement difficile de remettre tout le monde autour de la table.

L'ancien président (Daniel Ochida, NDLR) avait souhaité un apaisement rapide, c'est arrivé.

« À l'heure actuelle, nous ne sommes qu'à 50 % de notre activité habituelle. »

Il était question de fusionner les deux programmes.

Avez-vous réussi ?

Le travail n'est pas terminé. On s'est rencontrés à trois reprises, on a bien avancé. Les programmes avaient 70 % de points communs. On considère qu'il y a un certain nombre de points sur lesquels on n'est pas prêts.

On sait qu'on est très attendu par nos adhérents, par l'opinion publique, par les médias... Le gouvernement nous sollicite sur des sujets urgents comme la loi de pro-



« Nous ne pouvons pas nous passer d'une politique commerciale dynamique, avec des tarifs hauts, intermédiaires et bas », affirme Samuel Hnepeune.

Photo Thierry Perron

grammation fiscale, l'exportation minière, mais nous ne sommes pas en ordre de marche pour l'instant. On ne veut pas non plus se précipiter, d'autant que l'on compte défendre des positions communes à l'interpatronale devant les autorités. En ce moment, un document fait des allers-retours entre les organisations. On va définir les sujets que l'on portera ensemble, et qui sera le leader sur chacun d'entre eux.

En tant que patron d'Air Calédonie, comment accueillez-vous le protocole d'accord signé jeudi à Lifou par le gouvernement, par la province des îles et par les coutumiers ?

Le fait que les blocages ne soient plus à l'ordre du jour, c'est forcément une satisfaction. En revanche, j'attends de voir ce qu'il y a dans ce protocole. Il semblerait que la hausse tarifaire de 350 francs soit retirée. Pas de surprise, c'est ce

que suggérait Air Calédonie dans les discussions préalables.

Mais ces 350 francs devront être récupérés ailleurs, sur d'autres billets...

Oui, il faudra les retrouver ailleurs. En contrepartie de ce retrait, nous demandons trois choses. La première, c'est la mise en œuvre d'une nouvelle grille tarifaire. Deuxièmement, la gestion de la continuité pays est trop lourde. On a demandé

la création d'une carte magnétique, au lieu d'avoir des papiers à gérer. Enfin, nous espérons que le Congrès ouvrira la possibilité d'acheter des allers simples dans le cadre de la continuité pays, ce qui améliorera le remplissage des avions.

Si c'est ce que contient le protocole, alors il n'y a aucun problème pour nous. Mais je constate tout de même qu'Air Calédonie n'a pas été associée à ce nouveau protocole. J'ai un petit souci avec la méthode.

Où en est le plan de réduction de la masse salariale annoncé pendant la crise sanitaire ?

Je craignais que les partenaires sociaux ne fassent marche arrière. Pour le moment, ça tient toujours. On reste sur -20 % de masse salariale, et -10 % de frais généraux d'ici à la fin de l'année, pour économiser un milliard de francs par an.

Quelle est la situation financière d'Air Calédonie ?

On est raisonnablement optimiste. Avant la Covid-19, on avait un petit matelas d'un milliard de francs, ce qui ne représente que trois mois d'activité de la compagnie. Pour ne pas assécher cette réserve, on espère que les ventes reprendront d'ici la fin de l'année. À l'heure actuelle, nous ne sommes qu'à 50 % de notre activité habituelle, mais on reste assez optimiste pour la fin de l'année, qui est habituellement notre meilleure période.

Propos recueillis par Gilles Caprais

L'entrepreneuriat a le vent en poupe

Grosse semaine pour les entreprises, qui étaient à l'honneur du gouvernement, des provinces et des organisations patronales.

La parole aux entrepreneurs

Alors que bon nombre d'entreprises ont été impactées par le confinement et le Covid-19, Christopher Gygès, membre du gouvernement en charge de l'économie et du commerce extérieur, a annoncé avec les Chambres consulaires, le lancement d'une nouvelle série de débats, visant « à être au plus près des problématiques des entrepreneurs et des salariés ». Ces débats auront lieu à Bourail, Koné et Nouméa – puis probablement à Lifou – afin de mesurer les difficultés rencontrées par les entrepreneurs et leurs salariés durant cette crise



© GOUV NC

Les étapes du Grand Débat post Covid-19

- Bourail : mardi 28 juillet à 17 h 30 (salle Le Colisée)
- Koné : mercredi 29 juillet à 17 h 30 (salle Au Pitiri)
- Nouméa : mercredi 12 août à 18 h (salle d'honneur de la mairie)

et de recueillir les propositions de soutien et de relance économique. Un événement qui s'inscrit dans la continuité du premier Grand Débat entreprises qui avait réuni, entre septembre et octobre

2019, plus de 600 personnes en 5 rendez-vous dans les trois provinces, et nourri la construction de la loi du pays de soutien à la croissance de l'économie calédonienne.

Choc de simplification pour attirer les investisseurs étrangers

Durant la semaine, le membre du gouvernement a également introduit « Choose New Caledonia », un programme dont le but est de renforcer l'attractivité du territoire auprès des investisseurs étrangers. Le but étant au final de créer des emplois locaux, afin notamment de remplacer ceux détruits par le secteur du nickel, explique Philippe Blaise, 1^{er} vice-président de la province Sud. Composée de 6 agents et intégrée à la Direction des affaires économiques (DAE), cette structure dédiée sera l'interlocuteur unique de potentiels investisseurs et les guidera à chaque étape de leur projet avec l'appui des provinces. De l'identification des opportunités et débouchés locaux, à l'élaboration des dossiers, en passant par les mises en

relations et la présentation des dispositifs fiscaux, les institutions provinciales auront « un rôle d'accompagnateurs et de facilitateurs », soutient Christopher Gygès. « Il s'agit de ne pas laisser les investisseurs dans un flou artistique. Le but, c'est que ce soit simple », commente Chérifa Linossier, chargée de mission pour le développement économique et relations extérieures de la province des Iles, où des axes de développement ont déjà été identifiés, en l'occurrence l'économie bleue, l'économie verte et l'innovation. « Il y aura une vérification de la solvabilité et de l'éthique des investisseurs intéressés », souligne-t-elle. En province Sud, le bureau des investisseurs (voir Actu N°320) est déjà opérationnel pour aider les entreprises ex-

térieures qui le souhaitent à créer une succursale en province Sud, s'associer à une entreprise locale ou entrer dans son capital. « Choose New Caledonia est adossé au réseau Business France qui soutient quelque 1 900 projets par an auxquels la Nouvelle-Calédonie va pouvoir candidater », précise Roxanne Brun, directrice adjointe de la DAE. De quoi espérer faire de la Nouvelle-Calédonie un territoire attractif et intégrer le classement de Doing Business.



La province des Iles ravive son tissu local

Ça bouge dans les îles. Suite à sa déclaration de politique générale en juillet 2019, le président Jacques Lalié déploie les premières briques de sa vision économique pour la province des Iles. Des rencontres économiques ont ainsi eu lieu les 16-17 et 18 juillet à Lifou, en présence de l'intégralité des acteurs économiques (CPME, MEDEF, FINC, OPEN, NCT&I, SODIL, ADECAL...). Au programme, des visites de terrain pour appréhender le tissu économique de Lifou, un atelier de travail réunissant une centaine de personnes et une soirée Loyalty spirit, vitrine des savoir-faire loyaltiens. « Les travaux qui en sont sortis montrent qu'il y a un gros potentiel dans îles Loyauté. Ces îles, oubliées dans le monde économique depuis 30 ans, ont besoin d'évoluer, sans oublier d'intégrer les coutumes et la question des terres coutumières », estime Yann Lucien, président de la CPME. Au terme de ces journées, « 18 projets à



©FINC

fort impact ont été identifiés, allant du traitement des questions de terres coutumières au développement d'une unité de production de jus de fruit », détaille Xavier Benoist, président de la FINC. L'objectif est maintenant de concrétiser

10 de ces projets d'ici janvier 2022. Selon lui, « il y a une appétence très forte des entrepreneurs locaux pour accompagner ces projets, soit en compagnonnage, soit en investissement ». Un sentiment confirmé par Hatem Bellagi, directeur de Skazy et président du cluster OPEN, qui considère qu'il faudrait toutefois penser à d'autres systèmes incitatifs pour soutenir la démarche, à l'instar du développement du crowdfunding (financement participatif) ou du rehaussement du dispositif de défiscalisation qui permet aujourd'hui seulement de diminuer d'environ d'un quart le coût de financement de biens neufs (250 000 francs sur 1 million au maximum). Reste maintenant à attendre la concrétisation de ces initiatives entrepreneuriales ainsi que la sortie de terre de projets structurants pour les îles, à l'instar de l'hôtel de Wadra Bay qui prévoit 50 logements..



Partenaire de l'Édition Calédonienne

- Revues, Brochures, Dépliants
- Packaging, Calendriers, Cartes postales
- Etiquettes, Carnets, Faire-parts
- Cartes de visites, Tampons

Pour vos devis
Tél. 28 32 99



16 Bis route de la Baie des Dames - artypo@artypo.nc - www.artypo.nc

Le Medef demande des facilités pour préserver les investissements

ECONOMIE. Approvisionnements, investissements, autorisations diverses, critères de défiscalisation...

Le Medef demande plus de souplesse à l'administration pour que les entreprises puissent maintenir un niveau correct d'investissement pendant la crise Covid.

Une partie des entreprises calédoniennes vit en ce moment à crédit grâce aux prêts garantis par l'Etat et va devoir commencer à les rembourser dans neuf mois. Pour le Medef, c'est un important facteur d'incertitude. L'organisation patronale demande donc aux administrations, gouvernement, provinces, services fiscaux locaux et d'Etat, de faire preuve d'un maximum de souplesse pour leur permettre de passer la crise Covid 19 sans trop de dégâts.

Samuel Hnepeune, président du Medef, demande la mise en place d'une cellule dédiée pour l'accélération des dossiers. Il demande aussi plus de facilité dans le respect des critères permettant d'avoir ou de conserver la défiscalisation sur de gros investissements immobiliers qui prennent du retard, ou sur les avions achetés par Aircalin qui ne sont pas en phase d'exploitation normale. « Jusqu'à présent, on peut dire que les pouvoirs publics ont bien géré cette crise sanitaire et économique. Il y a eu des amortisseurs et certains secteurs sont loin d'être aussi sinistrés qu'en Métropole et ailleurs dans le monde. »

« Actuellement, l'administration a un rôle crucial à jouer pour empêcher la mort de certaines sociétés » prévient Yves Dornier, spécialiste en défiscalisation. « Elle seule peut mettre de l'huile dans les rouages des mécanismes d'investissements », complète Guil-

laume Benoît, président de la commission Economie-Fiscalité au Medef, qui insiste sur ce point. « Au cours des vingt dernières années, le principal moteur de la croissance en Nouvelle-Calédonie a été l'investissement. » Mais c'est un levier qui est devenu fragile. « L'investissement en Nouvelle-Calédonie s'appuie essentiellement sur la défiscalisation locale et nationale (NDLR : prolongée jusqu'en 2025) », fait valoir Samuel Hnepeune, président de l'organisation patronale. « Or, quelle grande banque, quel ministère des Finances, va se lancer dans des opérations de grand format alors que l'activité est à l'arrêt ? »

PROBLÈMES À L'IMPORTATION

Aircalin ne peut faire voler ses avions que de façon minimale, faute de réouverture du ciel. Ce qui, d'un point de vue strictement réglementaire, pourrait remettre en question la défiscalisation qui obéit à des critères très précis. L'énorme chantier immobilier du Carré Rolland à Nouméa semble au point mort. La société des mines Georges Montagnat a commandé des chalands en Asie. Mais la reprise de la crise épidémique dans cette région du monde retarde leur construction. Les ouvriers de Singapour sont à nouveau contraints d'observer des mesures de distanciation sociale. Les délais de livraison risquent de



Le Medef attend de l'administration qu'elle soit souple et réactive en cette période de crise.

Photo Thierry Perron

s'allonger et les coûts de fabrication pourraient s'envoler. Le gros problème actuel des industries calédoniennes, c'est aussi l'approvisionnement extérieur. Pièces de rechange pour des engins de chantiers ou de mines, matériaux de construction... Tant que l'économie mondiale tournera au ralenti, le système économique calédonien sera affaibli et risquera l'embolie. Autre sérieux problème, la maintenance. Le gouvernement a pris des mesures dérogatoires au confi-

nement classique pour les techniciens, experts et ingénieurs venant de l'étranger et dont les entreprises locales requièrent les services à intervalles réguliers. C'est bien, mais c'est insuffisant, estime Mimsy La Selve, vice-présidente du Medef. « Il faut là aussi un dispositif plus souple, susceptible de durer plus longtemps. » Le Medef espère un dispositif de 30 jours renouvelables. Certains hôtels ont repris des couleurs, grâce aux touristes locaux empêchés de sortir et grâce aux ar-

rivants astreints à quatorze jours de confinement, mais pas tous. Conclusion des dirigeants du Medef : « la situation appelle à un choc de conscience de la part des administrations, des organismes financiers et de l'ensemble des acteurs qui délivrent les accords et les autorisations nécessaires à la réalisation des investissements productifs des entreprises. »

Le Medef alerte sur les difficultés à investir au temps du coronavirus

économie NC La 1^{ère} 03/08/2020

<https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvellecaledonie/medef-alerte-difficultes-investir-au-temps-du-coronavirus-858578.html>



©Laura Schintu / NC la 1ere

Pour soutenir l'investissement en Nouvelle-Calédonie, le Medef-NC appelle les administrations et les organismes financiers à assouplir les procédures le temps de la crise sanitaire mondiale. Il demande au gouvernement une cellule permettant l'examen des dossiers au cas par cas.

Martine Nollet, Laura Schintu et F.T. · Publié le 3 août 2020 à 14h08

L'effet de la crise Covid-19, non pas sur la trésorerie des entreprises calédoniennes ou sur leurs résultats d'exploitation, mais sur leurs **investissements** : c'est sur cette problématique que le Medef-NC souhaitait ce lundi matin attirer l'attention. «*La situation engendrée par la crise du Covid-19*», pose le mouvement patronal, «*appelle un **choc de conscience** de la part des administrations, organismes financiers et de l'ensemble des acteurs qui délivrent les accords et autorisations nécessaires à la réalisation des investissements productifs des entreprises.*»

L'idée, pour le Medef, était de continuer à sensibiliser les acteurs de l'activité économique sur le fait que les entreprises traversent encore un certain nombre de sujets sensibles et importants pour la survie et la poursuite de leurs activités.

- Samuel Hnepeune, président du Medef-NC

Les explications de Samuel Hnepeune au micro de Martine Nollet et Laura Schintu :
Investissements avec Covid, Samuel Hnepeune

<https://soundcloud.com/medef-nc/2020-08-03-la1ere-samuel-hnepeune-assouplir-les-regles-pour-sauver-linvestissement>



Samuel Hnepeune, président du Medef-

NC. . ©Martine Nollet / NC la 1ere

Trouver les fonds ou les crédits

L'organisation a passé en revue différents **écueils** en la matière. D'abord les difficultés à trouver les fonds propres ou un crédit pour investir lorsqu'il y a eu **perte brutale de chiffre d'affaires**. Le Medef cite «*au premier rang*» les **compagnies aériennes** calédoniennes, «*les hôtels qui dépendent d'une clientèle essentiellement internationale*», «*les prestataires et sous-traitants du secteur de tourisme*», ou ceux de l'**aéroport**.

Défisc'

Autre obstacle du moment, la complexité à **convaincre les investisseurs en défiscalisation**. L'organisation désormais présidée par Samuel Hnepeune donne pour exemple le renouvellement en cours de la **flotte Aircalin** : le prochain Airbus A330neo doit être livré en fin d'année. «*L'intervention des investisseurs en défiscalisation est **cruciale** pour la compagnie*», souligne le Medef. «*Mais comment trouver des investisseurs en défiscalisation **prêts à investir** en novembre 2020 **dans le secteur aérien** avec un risque de remise en cause de l'avantage fiscal?*» Même problème évoqué dans l'hôtellerie et le tourisme.

Si l'investissement continue, il a un sens. Les investissements d'aujourd'hui sont les emplois de demain.

- Yves Dorner, défiscaliseur et coordonnateur de la Fédération des entreprises d'outre-mer (FEDOM) pour le Pacifique



©Airbus/ F.Lancelot

Délais rallongés

Troisième inquiétude liée à l'investissement, les difficultés à **boucler les programmes d'investissement** dans les délais, alors que la crise sanitaire a des effets sur les **fournisseurs** et les **sous-traitants**.

Société attend chaland

Cas d'école : un chantier asiatique auquel ont été commandés, et en partie payés, des chalands pour le transport de nickel **ne peut plus les produire** dans les délais. Faut-il annuler la commande, doit-on accepter un report, comment continuer à assurer le service ? Le Medef évoque l'allongement des délais de **réassort**. Signale la **baisse des volumes transportés** par les airs comme par la mer. Et redit le besoin de spécialistes hors territoire.

La première mesure que l'on demande, c'est de créer au sein du gouvernement une cellule dédiée à l'analyse des dossiers, des situations particulières des entreprises, dans le but de fluidifier leurs investissements et leur reprise d'activité. On est complètement déconnectés. Le monde reste totalement en crise.

- Guillaume Benoit, président de la commission «économie-fiscalité» du Medef-NC

Demande de mesures

Face à ces différents aspects, la réponse attendue est l'assouplissement (des critères, des délais, des mesures de quarantaine) et l'accompagnement, sur la durée.

Les effets de la crise vont perdurer. Les pouvoirs publics ont pris de très bonnes décisions de court-terme, de sauvegarde de l'emploi, de sauvegarde des trésoreries. Aujourd'hui, il faut sauver l'investissement. C'est la survie à moyen et long terme des emplois et des entreprises.

- Mimsy La Selve, première vice-présidente du Medef-NC